

En salle d'honneur du centre de secours d'Ornano, s'est tenu un comité technique avec 3 points à l'ordre du jour en présence de monsieur Jean-Luc Gleyze, président du SDIS :

- **Prime exceptionnelle COVID :**

- Avoir au moins 10 jours de travail (en présentiel ou en télétravail) durant la période du 17 mars après-midi au 13 mai inclus
- Pour les agents des filières administratives et technique
- Pour les SPP du SSSM
- Taux plafond 1 (330 euros) pour les agents en télétravail et taux 2 (660 euros) pour les agents en présentiel.

Pour la CFDT, la mise en place de cette prime ne fait que cristalliser les différences entre filière et une continuité de la gestion par « diviser pour mieux régner ».

La CFDT a posé la question concernant les SPP du SSSM : selon la direction, ces derniers ont eu un fort accroissement d'activité et se sont chargés de la gestion de malades...

Etrangement, nous n'avons jamais vu nos médecins SPP dans nos VSAV et à nos côtés durant le tout le confinement ...mais nous savons désormais qu'ils peuvent venir en renfort, aujourd'hui pour le secours à personne et de sous-effectif en centre ...c'est très réconfortant !!!

- **Indemnité de feu :**

- Passage de 19 à 25 % pour tous les SPP avec un effet au 1^{er} août 2020, conformément à l'engagement du Président du SDIS de la Gironde

- **Ticket restaurant :**

- Suite à la fermeture de site, possibilité pour ces agents de faire la demande de ticket repas pour la période du 16 mars au 13 mai inclus
- Site concerné : Bordeaux-Nord, Ornano, La Benaige, Bruges, Bassens, Saint-Médard-en-Jalles, Mérignac et Villenave d'Ornon.